



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Danielle CLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

11 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude.

2 membres représentés : Florane DIAKITE (représentée par Elodie BARRET)
Anick ROBIN (représenté par Cyrille FONTANEZ)

1 membre excusé : DIPALO Anthony

Secrétaire de séance : Cyrille FONTANEZ

**2025-01-01/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE POUR L'OPERATION
MAISON DE SANTE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération suivante : « Maison de santé ».

L'opération consiste en l'achat d'une parcelle, la démolition du bâtiment actuelle ainsi que la reconstruction d'un bâtiment à destination d'une maison de santé.

Par délibération du 30 octobre 2023, la commune a mandaté Drôme Aménagement Habitat pour la réalisation de cette opération.

Considérant le coût de l'opération estimé à : 966 067,00 € HT + 89 540,00 € d'achat de terrain soit **1 055 607€**

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement HT		Recettes attendues	
Maison de santé + achat terrain	1 055 607,00 €	Préfecture (20%)	211 121,40 €
		Région (24%)	250 000,00 €
		Département (30 %)	316 682,10 €
		Département (5 %)	52 780,35 €
		Autofinancement (21 %)	225 023,15 €
Total	1 055 607,00 €	Total	1 055 607,00 €

Danielle CLEMENT explique avoir rencontré l'ARS le 11 décembre 2024 en mairie.

L'ARS a indiqué la possibilité de créer une ESP (Equipe de Soins Primaires) qui pourrait permettre l'obtention d'une subvention de l'Etat via le dispositif DETR.

Une commission de l'ARS se réunit le 6 février pour attribuer les labellisations ESP.

Une fois le second médecin généraliste trouvé, l'ARS pourra attribuer la labellisation Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet « Maison de santé »
- **ARRÊTE** le montant de l'opération à 1 055 607,00 € HT ;
- **DIT** que les crédits sont prévus en section d'investissement du budget communal 2024,
- **SOLLICITE** l'aide de la Préfecture à hauteur de 20% du montant total soit 211 121,40 € à la réalisation de ce projet,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- Assainissement du Camping de la Combe d'Oyans :

Danielle CLEMENT accueille M. BLANC de l'entreprise Jardin Blanc, qui s'est déplacé pour présenter son devis de projet gravitaire pour l'assainissement du Camping de la Combe d'Oyans.

Le devis est d'un montant de 121 480€.

Il reste quelques points à régler notamment la traversée de la Départementale. Danielle CLEMENT et Cyrille FONTANEZ prendront contact avec la direction de l'équipement du Département pour connaître les différentes solutions envisagées. Il serait aussi nécessaire de procéder à un relevé topographique.

Dans l'immédiat cette offre est la moins chère et la plus aboutie.

Yannick DURAND indique qu'il faut trouver un accord avec les gérants et proposer un rachat du camping en tenant compte du coût de ces travaux.

Chantal COMBET et Christophe CHALOIN répondent que cela enrichira le bien.

Yannick DURAND dit que le loyer est trop faible. Il faut vendre en fin de bail. Il est vrai que les gérants s'investissent pour faire tourner leur affaire mais le loyer est vraiment trop bas. Aujourd'hui il faut mettre aux normes l'assainissement, demain ce sera la piscine.

Chantal COMBET rappelle que la mise aux normes de l'assainissement était prévue dans ce bail, alors que cela n'y était pas sur le précédent.

Cyrille FONTANEZ explique que la commune n'a pas eu d'autre choix que de notifier ces travaux à faire par la commune dans le bail. La loi a évolué depuis le premier bail et le bailleur ne peut pas faire supporter à son locataire des charges sur des travaux lourds comme la structure de la piscine.

Guillaume FRANDON MOTTET dit que de toute façon il faut remettre aux normes.

Cyrille FONTANEZ explique que deux gîtes au-dessus de la salle de restaurant ont été réunis pour former une maison d'habitation. Il a été demandé si cela change la valeur du bien, la réponse est toujours en attente. Il pourrait être envisagé de faire une offre de vente en enlevant le coût des travaux déduits des aides perçues par les gérants.

Chantal COMBET dit que cela lui fait mal au cœur de vendre ce beau coin. Elle craint que le lieu soit revendu et que cela se transforme en zone pavillonnaire.

Cyrille FONTANEZ rappelle que ce n'est pas possible, le PLU indique que cette zone est dédiée au camping.